



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Mesdames les citoyennes, Messieurs les citoyens,

Ce mémorandum est pour vous informer qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal **le jeudi 22 avril 2021 20h.**

En vertu des directives du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec concernant les mesures de prévention à mettre en place dans les organisations municipales pour contrer la propagation du coronavirus COVID-19 et pour assurer la bonne gouvernance, les assemblées du Conseil municipal se dérouleront jusqu'à nouvel ordre à huis clos et seront enregistrées avec l'application de conférence ZOOM. Elles seront téléversées dans les jours suivants sur la page Facebook de la Municipalité.

Aucune question du public ne sera possible pour cette assemblée.

DONNÉ à Saint-Épiphane, le 18^e jour du mois d'avril deux mille vingt-et-un (2021).

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier

Bureau municipal – Centre Innergex Viger-Denonville
220, rue du Couvent, Saint-Épiphane, G0L 2X0
www.saint-epiphane.ca

Téléphone : 418-862-0052 poste 210
Télécopieur : 418-862-7753
Courriel : direction@saint-epiphane.ca

S'UNIR POUR PROSPÉRER!

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphanie, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis public ci-annexé conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois d’avril deux mille vingt-et-un (2021).



Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier